

## **Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, aux caisses non-membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne et aux autres institutions de dépôts autorisées.

La date prévue de la prise d'effet de la Ligne directrice modifiée est le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et ce, pour les exercices ouverts à compter de cette date. Son application anticipée n'est pas permise.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **16 octobre 2023**. Les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de modification de la Ligne directrice est publié ci-après. Il est également accessible sur le site Web de l'Autorité au :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/reglementation-et-obligations/consultations-publiques>, à la section « Institutions de dépôts ».

### **Soumission des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

M<sup>e</sup> Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, Tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (418) 525-9512  
[consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Moussa Fall  
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4603  
[Moussa.Fall@lautorite.qc.ca](mailto:Moussa.Fall@lautorite.qc.ca)

**Le 14 septembre 2023**